



# TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE : UTILE SOCIALEMENT, UTILE ÉCONOMIQUEMENT...

Novembre  
2024

**Ces dernières heures les médias nous font part de la position de « l'autorité à la concurrence » sur les Tarifs Réglementés de Vente de l'Electricité (TRV).**

Selon cette « autorité » qui doit sûrement piaffer d'impatience de voir des traités comme celui du MERCOSUR se mettre en œuvre, les TRV sont un frein au bon fonctionnement de l'économie.

Mais où a donc passé ces derniers mois cette « autorité ». N'a-t-elle pas suivi l'élargissement de ces TRV jusqu'à 250 Kva dans l'objectif de préserver une grande partie de notre économie, TPE-PME-Artisans, étranglée par « la main invisible du Marché ».

Ne voit-elle pas les conséquences de la fin des TRV sur le gaz, conduisant à soumettre les prix du gaz aux conséquences notamment de la guerre en Ukraine, à passer de 80 à 800 euros le MWh et quelques fois bien plus?

Il faut faire faire un stage de patriotisme économique à cette « autorité ». L'ouverture à la concurrence « forcenée », c'est vendre par pans entiers notre industrie, nos emplois, notre agriculture, notre savoir-faire.

Les Tarifs réglementés, ce sont aussi l'égalité républicaine à travers une égalité du prix, quel que soit son lieu de résidence y compris pour les Départements ultra-marins.

**Pour FO Énergie pas d'ambiguïté, les TRV doivent être maintenus pour l'électricité et restaurés pour le gaz, parce que l'Énergie décarbonée est d'utilité publique, sociale et économique.**

Contact Presse : Alain ANDRÉ - Secrétaire Général FO Énergie

Tél : 01 44 16 86 20

email : [secretariat.general@fnem-fo.org](mailto:secretariat.general@fnem-fo.org)